

Agro Campus Dijon

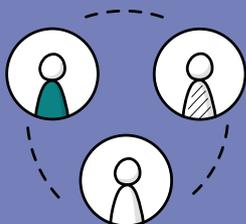
CFPPA Dijon
Quetigny

FICHE RNCP 34214

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT



VOLUMES D'ACTIVITÉS

En moyenne 160 stagiaires en formations longues et plus de 500 dans le cadre des formations courtes.



DES SECTEURS QUI RECRUTENT

Durant la période 2020 - 2022, 78% des apprenants ont trouvé un emploi dans les 3 mois suivants leur formation.



ÉQUIPES À L'ÉCOUTE

Une équipe engagée dans la réussite de ses apprenants, avec entretiens et bilans réguliers.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'emploi salarié qualifié dans le secteur professionnel du paysage se répartit de manière équivalente entre les entreprises de travaux paysagers (secteur privé) et les collectivités territoriales (secteur public).

Le salarié qualifié titulaire d'un BP AP travaille le plus souvent en équipe, dont il assure l'encadrement de proximité. Il réalise et fait réaliser à partir de directives précises l'ensemble des travaux en lien avec sa spécialité. Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches. Lors de ses activités, il est le représentant de l'entreprise et doit s'efforcer d'en traduire l'image.

LES PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans et être libre de tout engagement.
- Faire valider votre projet professionnel lors d'un entretien de recrutement auprès de notre équipe.
- Faire valider votre projet professionnel par un prescripteur.
- Avoir obtenu un diplôme de niveau 3 (niveau CAP/BEP), ou justifier de 12 mois de travail à temps plein dans le domaine de l'agriculture.

Le diplôme sera délivré en fin de formation en justifiant d'au moins 12 mois d'activité professionnelle à temps plein et de la validation de l'ensemble de vos modules.

UNE FORMATION QUI S'ADAPTE AUX BESOINS

Les Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi sont élaborées par l'établissement en partenariat avec les professionnels en ayant pour objectifs :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement.
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.
- En cas de validation partielle du diplôme, vous avez jusqu'à 5 ans pour valider les UC manquants.

QU'APPREND-T-ON EN BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ?

Le BP AP est un diplôme de niveau 4. Il a pour objectif de former des futurs chefs d'équipe. Sous la responsabilité du chef de chantier ou du chef d'exploitation, ses principales activités sont les suivantes :

- Organiser son travail dans une logique de chantier (planification des travaux et suivi de chantier).
- Réaliser toutes les interventions nécessaires sur les végétaux (plantation, taille, mesure de protection,...).
- Utiliser, entretenir et gérer le matériel à moteur (conduite et manipulation des engins de catégorie 1 de la RM372M).
- Réaliser les travaux de création et d'entretien des espaces minéraux (terrassement, maçonnerie, maintenance et installation des infrastructures).
- Animer, gérer les équipes et assurer la communication avec les fournisseurs et les clients
- Assurer la conception et le prévisionnel des chantiers de création (CAO/DAO, plan technique manuel, dossier Descriptif Quantitatif et Estimatif).
- Prendre en compte les problématiques environnementales (gestion des déchets, conservation de la bio diversité, plan de gestion différencié).



À noter : Le BP AP offre la possibilité de valider en parallèle de l'obtention du diplôme et pendant la formation :

- CACES R482 cat.A
- CIPP opérateur en paysage
- SST
- Permis BE (sous réserve de détenir le permis B)

COMMENT S'ORGANISE L'ENSEIGNEMENT ?

Le BP se déroule sur une année scolaire avec 1200 heures de formation comprenant :

- 780h en centre
- 420 h en entreprise

La formation en entreprise se déroule sur 3 périodes distinctes réparties en fonction de la saisonnalité du métier.

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC) et comprend :

- 2 unités capitalisables générales (UCG) faisant l'objet d'une VAA* (les UCG1 et UCG2 peuvent être validées par équivalence académique)
- 6 UC professionnelles (UCP)
- 2 UC techniques (UCT)
- 2 unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE)

*VAA : Validation des Acquis Académiques



QUELS MÉTIERS ?

- Salarié qualifié en secteur privé ou public du paysage
- Salarié en pépinière ou entreprise de productions horticoles
- Acteur du service à la personne

QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

- Certificat de spécialisation (Constructions Paysagères / Entretien de terrains de sports / Golf / Elagage / Gestions des milieux naturels)
- BTS Aménagements Paysager



LE CONTENU DE LA FORMATION

Le diplôme Brevet Professionnel Aménagements Paysagers, est délivré après l'obtention des douze unités capitalisables évaluées via un plan d'évaluation reprenant les temps forts du métier. Les épreuves sont validées par des entretiens d'explicitation reprenant des pratiques professionnelles réalisées sur les lieux de stage ou lors de travaux pratiques en situation.

Participer aux chantiers d'entretien d'espaces végétalisés :

- Réaliser les opérations de tailles et d'entretien des massifs
- Identifier des plantes ligneuses et herbacées

Participer aux principaux chantiers de création dans le domaine du paysage :

- Planter des végétaux et/ou réaliser un engazonnement
- Mettre en œuvre des techniques de maçonnerie
- Concevoir un système d'arrosage intégré

Réaliser des travaux de terrassement courant en espaces verts :

- Conduire des engins de catégorie 1
- Établir un prévisionnel de chantier

Mettre en œuvre des méthodes de protection des végétaux dans un espace paysager :

- Réaliser une étude environnementale
- Participer aux interventions de lutte phytosanitaire

S'intégrer dans l'environnement professionnel d'une entreprise privée ou d'un organisme public œuvrant dans le domaine du paysage :

- Rédiger le compte-rendu d'une séquence en entreprise
- Construire son projet professionnel

S'adapter aux diverses évolutions du métier en élargissant ses compétences :

- Élaborer et présenter le fond de plan d'un projet d'AMP en utilisant un logiciel de CAO/DAO
- Élaborer un projet de fleurissement à l'aide de plantes vivaces en respectant un cahier des charges



LES FINANCEMENTS :

La formation est financée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et le FSE. En tant que demandeur d'emploi vous serez indemnisé par Pôle emploi ou l'ASP. En tant que salarié, votre formation peut être financée par les dispositifs CPF et Transition Professionnelle, renseignez-vous auprès de nos services.



SATISFACTION ET RÉUSSITE :

Sur notre site internet, agro-campus-dijon/cfppa-dijon-quetigny.fr ou en scannant le QR Code (l'ensemble des indicateurs sont accessibles sur simple demande) :





TECHNIQUES D'ENCADREMENT ET DE SUIVI ET OBTENTION DU DIPLÔME

- Chacune des formations est suivie par un coordonnateur et une assistante de formation attitrée.
- Des entretiens et des bilans auront lieu régulièrement pour vous guider et vous aider dans vos démarches.
- Des visites et des appels téléphoniques en entreprises permettront de faire le lien pendant vos périodes en entreprise.
- Vos jours de présence seront comptabilisés par demi-journée et un récapitulatif hebdomadaire sera réalisé puis transmis au financeur.
- Trois entretiens, en présence de vos prescripteurs, auront lieu dans le déroulé de l'année afin de vérifier votre avancement dans votre projet professionnel et vous orienter.
- Un jury organisé par DRAAF et constitué de professionnels ainsi que de formateurs d'autres CFPPA se réunira en fin de formation pour étudier votre dossier et valider votre diplôme.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- En plus d'une équipe de formateurs expérimentés, un référent handicap peut être sollicité.
- Le centre dispose d'un ensemble d'ateliers pédagogiques adaptés à l'acquisition des compétences professionnelles propre à votre formation. En outre, vous serez amené à utiliser le pôle paysager, le tunnel de maçonnerie, l'atelier fer, la plateforme de manœuvre, ainsi que de 5 hectares d'espaces vert support des travaux pratiques.
- Notre établissement possède des aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite.
- Un parcours individuel (FOAD) peut vous être proposé après entretien préalable.
- Vos formateurs en accord avec le coordonnateur, proposeront différentes modalités pédagogiques, adaptées aux compétences professionnelles, et aux besoins de la formation (webinaire, atelier, possibilité de cours à distance...).
- Une salle de restauration sur place est possible aux conditions précisées dans le livret d'accueil.

En cas d'intérêt, veuillez nous retourner le dossier de candidature complété, accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Agro 
**Campus
Dijon**
** CFPPA Dijon
Quetigny**

NOS COORDONNÉES :

 21 Bd Olivier de Serres - BP 42 - 21801 QUETIGNY

 03 80 71 80 40

 cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr

 Coordinateur de la formation : frederic.bisiaux@educagri.fr

**SCANNE
MOI**



agro-campus-dijon.fr